

LES SIGNES ÉVOCATEURS

1 LA PERSONNALITÉ DE L'ENFANT

- Aisance verbale.
- Curiosité et questionnement abondant.
- Sollicitation permanente de l'adulte.
- Imagination débordante.
- Sens de l'humour.
- Sens aigu de la justice.
- Préoccupations essentielles peu en rapport avec l'âge de l'élève (origine de la vie, la mort, l'astronomie, la préhistoire...).
- Prédilection pour les jeux virtuels, de stratégies, de rôle.
- Recherche de la compagnie d'élèves plus âgés (pour les centres d'intérêts) ou plus jeunes (pour une plus grande confiance en soi), ou encore d'adultes (comme référent ou comme pair).
- Immaturité affective.
- Revendication de la différence.
- Hypersensibilité.
- Anxiété, sentiment d'être incompris.
- Solitude et isolement, voire état dépressif.
- Agitation, provocation, comportement parfois difficile voire agressif.
- Mutilation intellectuelle, voire physique.

L'ASSOCIATION DE QUELQUES SIGNES, NON HIÉRARCHISÉS, DOIT ALERTER L'ENSEIGNANT ...

2 L'ÉLÈVE FACE AUX APPRENTISSAGES

- Accès précoce et rapide à la lecture mais pas systématiquement.
- Capacités mémorielles hors norme.
- Argumentation permanente, de manière logique, déstabilisant parfois les adultes par la pertinence de la réflexion.
- Avidité de nouvelles connaissances et recherche d'explications pour se rassurer.
- Pensée intuitive : l'élève donne un résultat sans pouvoir l'expliquer, sans stratégie d'apprentissage.
- Estime de soi liée à la réussite scolaire.
- Réussite dans les exercices difficiles et échec dans les exercices faciles.
- Difficultés à effectuer des exercices d'entraînement en raison de leur caractère répétitif.
- Refus scolaire et désintérêt pour l'école.
- Irrégularité étonnante des résultats selon le temps, le domaine ou le champ disciplinaire, la motivation et la qualité de la relation interindividuelle.
- Organisation difficile dans l'espace.
- Ignorance de la notion d'effort, réussite immédiate ou échec.
- Écriture malhabile, voire douloureuse.



Un E.I.P. est un enfant performant à un test de Q.I. mais qui n'est pas forcément en réussite scolaire.



Un élève « brillant » n'est pas forcément intellectuellement précoce.

AMÉNAGEMENTS POSSIBLES

P.P.R.E. :

comme pour tous les élèves qui rencontrent des difficultés, un P.P.R.E. peut être mis en place pour l'élève intellectuellement précoce.

L'AIDE PERSONNALISÉE :

permet aux E.I.P. d'être regroupés, au sein d'un cycle, pour mieux répondre à leurs besoins.

DES ATELIERS SPÉCIFIQUES :

pris en charge par un enseignant, ils peuvent aider les E.I.P. à développer la méthodologie et prendre conscience des procédures indispensables.

DES ENTRETIENS :

ils permettent d'expliquer la précocité aux E.I.P. afin de les rassurer, de faire le point sur ce qu'ils ont appris en classe, de mettre des mots sur les difficultés relationnelles avec les autres et de les aider à comprendre les réactions du groupe classe.

DES DÉCLOISONNEMENTS :

sont envisageables dans une ou plusieurs disciplines, sans pour autant rompre le lien avec la classe d'affectation.

DES RACCOURCISSEMENTS DE CYCLE

peuvent s'avérer profitables malgré leur immaturité affective. Il faut toutefois envisager la possibilité d'un aménagement du temps pour combler les lacunes éventuelles.



L'ÉQUIPE DES PROFESSEURS RESSOURCES E.I.P. 92

Des professeurs des écoles maîtres formateurs pour le 1^{er} degré.
Des enseignants en poste dans les collèges et les lycées pour le 2nd degré.

LEURS MISSIONS :

- Sensibiliser les chefs d'établissement et les équipes pédagogiques à la problématique des E.I.P.
- Accompagner les équipes pédagogiques des établissements sous forme de conseils, d'aide méthodologique et pédagogique.
- Proposer des outils pédagogiques favorisant la prise en charge des élèves intellectuellement précoces.

RÉFÉRENTS ET RÉPARTITION DES PROFESSEURS RESSOURCES PAR BASSIN D'ÉDUCATION

1 ^{er} DEGRÉ	RÉFÉRENT : Élisabeth LAZON, IEN / eip921d@ac-versailles.fr
Bassin de Gennevilliers	elisabeth.lazon@ac-versailles.fr
Bassin de Neuilly-sur-Seine	elisabeth.lazon@ac-versailles.fr carlotta.costa@ac-versailles.fr
Bassin de Nanterre	carlotta.costa@ac-versailles.fr
Bassin de Boulogne (sauf les villes : Issy-les-Mix, Garches, St-Cloud et Meudon)	Laurence.jouanneau@ac-versailles.fr
Bassin de Vanves (+ les villes : d'Issy-les-Mix et Meudon)	francois.beaume@ac-versailles.fr
Villes de Garches et St-Cloud	florence.caro@ac-versailles.fr
Bassin d'Antony	raymond.tomczac@ac-versailles.fr
2 ^d DEGRÉ	RÉFÉRENT : Évelyne BLIN-NICOLAS, IEN-IO / eip922d@ac-versailles.fr
Bassin de Gennevilliers	celine.alicherif@enc92.fr laurent.firmin@enc92.fr
Bassin de Neuilly-sur-Seine	stephan.schutze@ac-versailles.fr
Bassin de Nanterre	ingrid.prauly@enc92.fr marie.nerguararian@enc92.fr
Bassin de Boulogne	marie-odile.amice@ac-versailles.fr angelique.beque@ac-versailles.fr valerie.locu@ac-versailles.fr
Bassin de Vanves	claire.boure@ac-versailles.fr
Bassin d'Antony	veronique.montarnal2@enc92.fr

QUELQUES RESSOURCES

- **2002** : Rapport DELAUBIER.
- **2005** : Loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école du 23 avril 2005 (article 27 codifié L321-4).
« Des aménagements appropriés sont prévus au profit des E.I.P. ou manifestant des aptitudes particulières, afin de leur permettre de développer pleinement leur potentialités. La scolarité peut être accélérée en fonction du rythme d'apprentissage de l'élève ».
- **2009** : Circulaire n°2009-168 du 12 novembre 2009.
« ... la situation, apparemment paradoxale, des élèves qui, bien que présentant de remarquables capacités intellectuelles, ne réussissent pas dans les apprentissages scolaires ».
- **2012** : Circulaire n°2012-056 du 27 mars 2012 B.O.E.N. n°13 du 29 mars 2012.
« Les E.I.P. doivent bénéficier de réponses individualisées. Dans chaque académie, un référent E.I.P. est l'interlocuteur privilégié pour les parents et la communauté éducative. Pour assurer le suivi et la prise en charge de ces élèves dans les meilleures conditions, il convient de privilégier trois orientations : la formation, la lisibilité des structures et leur développement dans l'enseignement public ».
- **2013** : Circulaire n°2013-060 du 20 avril 2013 B.O.E.N. n°15 du 12 avril 2013.
« Enfin, une attention particulière devra être accordée aux E.I.P., pour qu'ils puissent également être scolarisés en milieu ordinaire. À cet effet, dès la rentrée 2013, chaque enseignant accueillant dans sa classe un E.I.P. aura à sa disposition, sur Éduscol, un module de formation à cette problématique ».



MISSION DÉPARTEMENTALE DES PROFESSEURS RESSOURCES E.I.P.



E I P

SCOLARISATION ET SCOLARITÉ DES ÉLÈVES INTELLECTUELLEMENT PRÉCOCES DANS LE 1^{ER} ET LE 2^D DEGRÉS

ANNÉE 2016-2017